

REPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de Ceaux-en-Loudun 1, Place de l'Eglise 86200 CEAUX-EN-LOUDUN

Téléphone : 05.49.22.52.48.
Ceaux-en-loudun@departement86.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

<u>PRESENTS</u>: M. Mmes Hervé BERTHON, Jean-Marie ACIER, Adjoints; Evelyne MENNESSON, Jérôme AOUATE, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER.

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2021

<u>Excusés</u>: Juliette BIGOT épouse BOURDIER ayant donné pouvoir à Hervé BERTHON, Jean-Luc GALLET ayant donné pouvoir à Katia FIORILLO, Nicolas AUBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marie ACIER, Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER.

Secrétaire: Mme Alicia DUPRÉ

A 18h, M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint. Mme Alicia DUPRÉ est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 Transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme (PLU)et documents en tenant lieu » à la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CCPL) :

Le maire rappelle que conformément à la loi « ALUR » du 24 mars 2014 (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), cette compétence est de droit, affectée à l'intercommunalité, les documents existants perdurent et vivent -PLU, carte communale, : la CCPL mènera les éventuelles procédures en relation avec la commune selon une gouvernance et une méthode dont il faudra convenir ensemble.il n'y a pas de délai imposé pour engager un PLU Intercommunal, et cela nécessitera une délibération de la communauté.

Le droit des sols n'est pas concerné par cette compétence : il est du ressort du maire. Il n'y a donc aucun impact sur l'organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la commune et l'Agence des Territoires 86.

La loi prévoit une période durant laquelle un droit d'opposition au transfert de PLUi pourra être exercé par les communes membres (soit du 1er avril au 30 juin 2021 durant laquelle pourront être prises en compte les délibérations pour le calcul de la minorité de blocage). Cette minorité s'exerce si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ou l'inverse. En tout état de cause ce transfert deviendra officiel au plus tard le 1er janvier 2026.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Sachant que l'absence de délibération vaut approbation de la mise en place d'un PLUi ; le maire propose au vote, de connaître le nombre de personnes désirant délibérer sur cette question; à savoir:

- Choix 1 : pas de délibération ; donc validation du transfert de cette compétence
- Choix 2 : délibération avec vote si cette option est retenue

Le Conseil Municipal procède à un vote à main levée :

Présents 10 + 3 procurations

Choix 1:7; Choix 2:6

Par conséguent, le conseil valide le transfert de la compétence urbanisme auprès de la communauté de commune par la mise en place d'un PLUi, à l'initiative de celle-ci, dès que les conditions seront réunies.

2 Etude de devis pour la réalisation d'un boisement d'essences diverses en remplacement de la peupleraie communale avec demande de subvention au département dans le cadre de son plan « arbre 2020-2025 :

M. Hervé BERTHON (responsable des biens communaux) présente un projet de plantation d'arbres et arbuste sur la parcelle n° 52, section ZK « les chenerais du charbon », soit 989 plants (879 arbustes et 110 arbres).

M. Vincent AGUILLON (agent de patrimoine-environnement mis à disposition gratuitement par la CCPL) a établi un diagnostic technique de l'opération.

Ce programme fera l'objet d'une demande de subvention au département de la Vienne dans le cadre de son plan « arbre » 2020-2025. La commune escompte obtenir une aide de 60% du montant HT.

Les enfants de l'école participeront à la plantation qui se déroulera à la fin de l'année.

Suite à la présentation de différents devis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet,
- Accepte les devis suivants :

Poste	Entreprises	Montants HT (€)
Fournitures piquets acacias	SARL BARBOT	312.00
Fournitures 600 petites bottes de paille	M. Hervé CHEVALIER	600.00
Plantation (430 arbres) et paillage	M. Antoine DESMÉ	559.00
Plantation (430 arbres) et paillage	M. Mathieu POTESTAT	559.00
Fournitures de 819 plants, tuteurs, gaines climatic	Pépinière NAUDET	1 447.68
Fournitures de 179 plants,	PROM'HAIES	339.67
Fournitures diverses évaluées (ficelles, rubalises)		150.00
	TOTAL	3 967.35

- Autorise le maire à signer les devis, à effectuer toutes les démarches administratives sur le projet notamment la demande de subvention auprès du Département,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

3 Voirie : Présentation de devis pour le remplacement de panneaux :

- M. Hervé BERTHON (responsable de la voirie) présente :
- un devis de remplacement de 4 panneaux de fin d'agglomération (les panneaux d'entrée seront pris en charge par la subdivision de Loudun ainsi que les supports et la pose) établi par l'entreprise Lacroix pour un montant de 978.80€ HT.
- un devis de remplacement de panneaux d'intersection, d'interdiction et panonceaux de distance, indications diverses par l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 960.33€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les devis,
- Autorise le maire à signer ces derniers,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

4 <u>Commerce de proximité : choix de candidat pour la gérance du bar restaurant</u> et commerce dans le bourg :

Le maire présente le travail de recrutement effectué pour un candidat gérant du commerce bar-restaurant.

Neuf candidatures ont été reçues, la commission « étude de projet commerce de proximité » a retenu 4 candidats dans un premier temps.

Le 20 juin 2021, la commission a affiné son choix pour retenir Mmes DOYETTE Manon et Mandy.

Elles s'engagent à prendre en gérance le commerce bar restaurant épicerie dès que les travaux seront terminés (mai, juin 2022). Le loyer sera défini selon l'investissement fait par la commune et les retours de subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Valide le choix de la commission « étude de projet commerce de proximité » et retient pour la gérance du commerce 1 rue du stade Mmes DOYETTE Manon et Mandy.

5 Questions Diverses:

Parc éolien : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la suite de l'enquêtée publique est mis à disposition du public pendant un an à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Manifestations sur la commune :

- <u>Jeudi 19 Juillet</u>: La caravane des sports sera présente sur la commune au stade. Les inscriptions se feront sur place de 10h à 11h et de 13h30 à 14h30, les activités sont réservées aux enfants âgés de 8 ans et plus, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- <u>Jeudi 26 Août</u>: le Tour Poitou Charentes passera dans la commune (RD 40 par Chavagne vers Ceaux en Loudun et RD 23 Ceaux vers Sammarçolles)
- <u>Dimanche 12 Septembre</u>: L'association « Rétroviseur Saumurois » organise la « rétro-balade » en véhicules anciens et passera vers le nord de la commune en provenance de Couesmé vers la croix d'Artigny
- <u>Le 2 et 3 Octobre :</u> le Tour de la Vienne Pédestre passera par Ceaux en Loudun où il fera étape entre 22h et 23h45 en venant de Beuxes, avant de repartir vers Berthegon en étape de nuit.

Mairie: Le secrétariat sera fermé du lundi 26 Juillet au vendredi 13 Août inclus, en cas d'urgence contacter le maire ou un adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 30 Mai 2021.

Le Maire, Régis SAVATON